

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 février 2019, à 15 heures

Président(e) : M. Aidan Liddle(Royaume-Uni)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1485^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous poursuivrons cet après-midi le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement amorcé ce matin. Nous entendrons l'allocation de M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui sera notre premier orateur. Il sera suivi de l'Australie, de l'Irlande, de la Slovénie, du Brésil, de l'Italie, de la Hongrie et de l'Inde. Permettez-moi à présent de suspendre la séance afin d'accueillir M. Guterres.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général. Monsieur Guterres, je vous remercie d'intervenir devant la Conférence du désarmement. Nous vous sommes très reconnaissants de votre présence parmi nous aujourd'hui. Monsieur, vous avez la parole.

M. Guterres (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Excellences, distingués représentants, Mesdames et Messieurs, c'est un véritable privilège de prendre la parole, ici, dans cette salle du Conseil, un lieu qui a été conçu pour façonner les accords qui font de notre monde un endroit plus sûr. Les mots qui sont gravés à l'entrée de cette salle véhiculent un message plus urgent que jamais : « Les nations doivent désarmer ou périr. ».

Je serai direct. Les principaux éléments de l'architecture internationale de maîtrise des armements sont en train de s'effondrer. La poursuite de l'utilisation d'armes chimiques en toute impunité est à l'origine d'une nouvelle prolifération. Les armes légères illicites et l'utilisation, dans les zones urbaines, d'engins explosifs destinés aux champs de bataille continuent de coûter la vie à des milliers de civils.

Les nouvelles technologies d'armement aggravent les risques d'une manière que nous ne saisissons pas encore et que nous ne pouvons même pas imaginer. Nous devons adopter une nouvelle vision de la maîtrise des armements dans le contexte international difficile que nous connaissons actuellement en matière de sécurité.

Mais alors que nous œuvrons à ce nouvel effort commun, nous devons nous attacher à préserver nos cadres existants, qui continuent à nous apporter des avantages essentiels.

Bon nombre des initiatives de désarmement et de maîtrise des armements les plus efficaces et les plus ambitieuses de ces dernières décennies ont été celles menées par les grandes puissances. Cela est tout à fait naturel. Leur volonté de réglementer et d'éliminer les armements était le fruit d'une appréciation stratégique selon laquelle la coopération et l'entente constituaient les outils de sécurité les plus efficaces pour prévenir, atténuer et résoudre les conflits armés.

C'est pourquoi j'en ai fait l'une de mes principales priorités. Au cours des soixante-dix dernières années, les États Membres de l'ONU ont réalisé d'importants progrès dans ce domaine. Cependant, nos efforts se trouvent de plus en plus menacés. Les États recherchent la sécurité non pas dans la valeur collective incontestable de la diplomatie et du dialogue, mais dans le développement et l'accumulation de nouveaux armements. Et la situation est particulièrement dangereuse en ce qui concerne les armes nucléaires.

La disparition du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, si elle se concrétisait, contribuerait à rendre le monde plus instable et moins sûr. Cette insécurité et cette instabilité seront vivement ressenties, ici, en Europe, et nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de retomber dans la compétition nucléaire effrénée qui a marqué les jours les plus sombres de la guerre froide.

Je prie les parties au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de mettre à profit le temps qui leur reste pour entamer un dialogue sincère sur les diverses questions qui ont été soulevées. Le maintien de ce Traité est primordial.

J'invite également les États-Unis et la Fédération de Russie à proroger le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques

offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques) avant son expiration en 2021. Ce traité est le seul instrument juridique international qui limite la taille des deux plus grands arsenaux nucléaires du monde, et ses dispositions en matière d'inspection constituent un ensemble de mesures de confiance important qui sont bénéfiques pour le monde entier. J'exhorte la Russie et les États-Unis à mettre à profit le temps qu'offrirait la prorogation du Traité pour envisager de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Je rêve du jour où ces mécanismes bilatéraux deviendront multilatéraux. En outre, lors du sommet qu'ils tiendront à Hanoï dans le courant de la semaine, j'espère que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis conviendront de mesures concrètes en faveur de la dénucléarisation durable, pacifique, complète et vérifiable de la péninsule coréenne.

Excellences, Mesdames et Messieurs, les traités et instruments qui constituent le régime actuel de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement ont fait l'objet de travaux minutieux au fil des ans. Les États ont engagé le dialogue malgré les profondes dissensions qu'ils entretenaient. À l'époque aussi, le monde pâtissait d'un grave manque de confiance. Malgré l'absence de confiance, les gouvernements ont cherché à appliquer les mesures de vérification les plus strictes – le processus bilatéral de maîtrise des armements entre la Fédération de Russie et les États-Unis est l'un des symboles de la sécurité internationale depuis cinquante ans. Grâce à leurs efforts, les stocks mondiaux d'armes nucléaires représentent aujourd'hui moins d'un sixième des stocks qui existaient en 1985. Voilà l'héritage qui est gravement menacé.

Le régime de maîtrise des armements et de désarmement repose, d'une part, sur la mise en œuvre, de bonne foi, des dispositions applicables et, d'autre part, sur des mesures rigoureuses visant à en vérifier et à en assurer le respect. J'espère que les parties feront usage des deux, tant qu'il est encore temps.

D'une manière générale, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales et le fondement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Distingués représentants, depuis ma dernière intervention devant cette Conférence, j'ai lancé mon programme de désarmement intitulé « Assurer notre avenir commun », qui comprend 40 engagements précis en faveur du désarmement.

J'ai demandé au Bureau des affaires de désarmement de collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies pour les concrétiser, et des progrès importants ont déjà été réalisés à cet égard. Le programme est un guide utile pour l'action à mener dans le cadre du système des Nations Unies. Toutefois, il a pour objet d'appuyer des travaux des États Membres, à qui il incombe de formuler une vision claire, ambitieuse et réaliste.

Cette vision doit permettre de faire le lien entre les enseignements du passé et les défis qui se font jour au XXI^e siècle.

La lente disparition du régime de maîtrise des armements hérité de la guerre froide est déjà lourde de conséquences. Les États Membres ne peuvent pas laisser le monde se lancer les yeux fermés dans une nouvelle course aux armements nucléaires.

Et je vous exhorte, dans les termes les plus fermes, à prendre des mesures décisives pour sauvegarder et préserver le système actuel, en dialoguant pour que la confiance se rétablisse.

L'élaboration de mesures d'atténuation des risques adaptées à ce contexte en pleine mutation, y compris des outils de renforcement de la transparence et de la confiance, contribuerait à apaiser les tensions et à éloigner le spectre d'une guerre nucléaire. Ces mesures pourraient tenir compte des enjeux nucléaires régionaux, ainsi que des progrès technologiques, notamment en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle et d'armes dites « hypersoniques » qui pourraient être utilisées pour lancer des attaques avec une rapidité sans précédent.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous aider à élaborer une nouvelle vision de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement dans le monde d'aujourd'hui.

(L'orateur poursuit en français.)

Monsieur le Président, le ferme soutien en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires montre qu'une majorité d'États Membres veulent éliminer ces terribles armes de destruction massive. Néanmoins, nous ne pourrons y parvenir que par un dialogue constructif, comme dans le cadre de la Conférence du désarmement, or l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement n'a entrepris aucune négociation sur cette question en vingt ans. En conséquence, les négociations relatives à la maîtrise des armements se déroulent de plus en plus souvent dans d'autres instances, y compris à l'Assemblée générale ou hors du cadre de l'ONU.

J'invite instamment la Conférence à démontrer qu'elle peut donner de la valeur ajoutée au système multilatéral. Si les membres de la Conférence souhaitent que celle-ci retrouve la place que ses fondateurs avaient envisagée pour elle, ils doivent chercher de nouveau à négocier des accords multilatéraux. L'histoire de cette salle vient nous rappeler que l'incapacité du Conseil de la Société des Nations à s'attaquer aux problèmes de sécurité les plus pressants de l'époque a compté pour beaucoup dans le fait qu'il a perdu sa raison d'être. La création d'organes subsidiaires et les travaux entrepris sont encourageants. J'invite les membres à s'appuyer sur les progrès accomplis. Les procédures innovantes ont leur importance, mais la Conférence sera évaluée surtout en fonction de ses résultats. Nous comptons à la fois sur vos compétences techniques et sur vos qualités de diplomates en tant que grands spécialistes mondiaux des questions de désarmement. Vous devez vous remettre au travail et je vous invite à vous montrer à la hauteur de vos prédécesseurs.

Excellences, Mesdames et Messieurs, pour la première fois depuis de nombreuses années, la maîtrise des armements et le désarmement font la une pour de mauvaises raisons. L'un des acquis principaux de la diplomatie internationale est gravement menacé. Il nous faut une action décisive. L'Organisation et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour prêter main-forte, mais c'est néanmoins aux États Membres qu'il revient de créer une dynamique et une stratégie. Il nous faut agir sans délai.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guterres de sa déclaration et de son appel à l'action, ainsi que de l'appui indéfectible qu'il apporte à nos travaux au sein de cette Conférence. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps d'accompagner notre prochaine oratrice jusqu'à la tribune.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre distinguée invitée, S. E. M^{me} Marise Payne, sénatrice et Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M^{me} Payne (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général Guterres, Monsieur le Secrétaire général Møller, Madame la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Excellences, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Australie et, juste avant cela, en tant que Ministre australienne de la défense, j'ai pu mesurer toute la complexité des questions dont est saisie la Conférence du désarmement.

Au premier rang de ces préoccupations figure l'importance de maintenir le respect de régimes de maîtrise des armements soigneusement négociés et appliqués de longue date, ainsi que l'adhésion à ces régimes. Ce système de traités et d'accords sous-tend notre ordre international fondé sur des règles et assure la stabilité, la sécurité et la certitude auxquelles nous aspirons tous. Ces accords nous donnent l'assurance que nous pouvons faire face aux crises régionales ou mondiales sur un pied d'égalité.

Il est cependant légitime d'affirmer que l'incapacité de cette Conférence de poursuivre la dynamique et l'ambition pour lesquelles elle a été créée suscite une certaine frustration. Tout comme le fait qu'elle peut s'enorgueillir d'une solide tradition, mais qu'elle n'en est sans doute pas à la hauteur à l'heure actuelle.

L'Australie estime qu'il est urgent d'insuffler une nouvelle dynamique à nos travaux afin que la Conférence puisse jouer le rôle important qui lui revient dans l'ordre international fondé sur des règles dont, comme je l'ai dit, nous dépendons.

Ces deux dernières années, la Conférence a accompli un travail considérable sur des questions techniques, sur l'établissement d'une coopération et sur les préparatifs en vue de l'ouverture éventuelle des négociations. La prochaine étape consiste, en toute logique, à déclarer son intention de procéder de la sorte, c'est-à-dire d'entamer des négociations.

À cet égard, l'Australie a fait du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires l'une de ses priorités. Nous ne voyons aucune raison valable de ne pas entamer dès maintenant les négociations sur ce traité – les divergences à son sujet pouvant être précisées au fil des discussions. Tel est le but des négociations. Nous encourageons vivement tous les membres de cette Conférence à faire preuve d'une attitude positive et constructive dans cet effort. En outre, comme nous n'avons eu de cesse de le répéter : l'ordre mondial fondé sur des règles s'étend à l'espace. L'Australie continuera de collaborer avec d'autres nations pour garantir la viabilité, la sûreté et la sécurité à long terme de l'environnement spatial. Toutefois, nous n'appuyons pas l'actuel projet de traité sur l'espace extra-atmosphérique qui a été soumis à cette Conférence. Nous estimons qu'à l'heure actuelle, il est plus judicieux de concentrer les efforts sur la limitation des comportements inacceptables dans l'espace.

L'année prochaine, l'Australie présidera cette Conférence, au même titre que l'Algérie, l'Argentine, l'Autriche, le Bangladesh et le Bélarus. Nous entendons assurer une coordination active, afin de parvenir à des résultats productifs et de garantir une réelle continuité entre les présidences.

Ainsi, la présidence qu'assurera l'Australie en 2020 interviendra à un moment important pour le désarmement – le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et vingt-cinq ans après sa prorogation indéfinie. Je peux vous assurer que notre engagement à faire respecter et à renforcer le Traité n'a pas faibli.

L'Australie demeure fermement résolue à œuvrer à la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, les efforts doivent être à la fois pragmatiques et réalisables. Aussi louables soient-elles, les initiatives qui ne tiennent pas compte des réalités mondiales dans lesquelles nous vivons, dans l'espoir de réaliser rapidement des progrès, ont toutes les chances d'être contre-productives. L'expérience nous a appris qu'il n'existe pas de raccourci vers le désarmement.

Si la tâche qui nous attend nous paraît difficile, nous devons mesurer les progrès accomplis jusqu'à présent, des progrès dont le Secrétaire général a fait état dans ses observations liminaires. Pendant la guerre froide, le nombre d'armes nucléaires a culminé à plus de 70 000 unités. Aujourd'hui, leur nombre a chuté à environ 14 400, dont beaucoup sont en passe d'être démantelées.

Le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START I) a imposé des réductions aux stocks d'armes nucléaires des deux principaux États détenteurs. Il en a été de même dans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques de 2010. La stabilité mondiale dépend dans une large mesure de la prorogation de cet arrangement. En 1987, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a constitué un accord inédit qui a permis, pour la première fois, une réduction bilatérale des armes nucléaires.

L'Australie regrette que la Russie n'ait pas encore réglé ses problèmes de non-respect du Traité, mettant ainsi en péril sa viabilité même. Nous exhortons la Russie à se conformer de nouveau à ses obligations dans le délai imparti. Il n'est dans l'intérêt de personne de revenir à une course aux armements telle que celle qui a eu lieu pendant la guerre froide.

Nous devrions exploiter le temps qui nous reste avant la conférence d'examen de l'année prochaine pour réfléchir à notre avenir. Il est évident que nous ne débarrasserons pas le monde des armes nucléaires aujourd'hui ni, de façon réaliste, au cours de cette décennie, mais nous pouvons sans contester œuvrer en faveur de nouvelles réductions substantielles. J'ai présenté ce point de vue à l'Assemblée générale en septembre dernier, et

je le réitère aujourd'hui. Nous ne saurions atteindre nos objectifs communs si nous nous concentrons uniquement sur le court terme. Le problème auquel nous sommes confrontés exige de la ténacité et de la persévérance sur la durée, et nous devons accorder de la valeur à ces ambitions.

En mars 2020, l'Australie accueillera le Congrès international des jeunes sur le nucléaire. Cela me ramène à l'idée que ce sont les générations suivantes qui hériteront de notre travail ou de notre inaction. Et nous pouvons être fiers de certains progrès. L'une de mes toutes premières responsabilités en tant que Ministre des affaires étrangères a été de coprésider, avec le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Taro Kono, la neuvième réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue à New York l'année dernière.

Lors de cette réunion, nous nous sommes félicités des nouvelles avancées sur la voie de l'universalisation du Traité. Avec la ratification récente de la Thaïlande, nous pouvons nous réjouir du fait que tous les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sont désormais parties au Traité. Il s'agit d'une véritable réussite régionale. Nous nous félicitons également de la toute récente ratification du Traité par le Zimbabwe, au début de ce mois.

L'Australie demeure convaincue que la transparence, la conformité, la vérification et, si nécessaire, l'application sont des questions fondamentales qui exigent des solutions. L'Australie s'emploie, de concert avec d'autres pays, à relever les défis techniques du désarmement dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire lancé par les États-Unis. De même, l'Australie s'est penchée sur de nombreuses questions techniques relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, notamment au sein de deux groupes mandatés par l'ONU. Dans le cadre de l'Initiative interrégionale sur la non-prolifération et le désarmement, qui compte 12 membres, nous entretenons un dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires sur les moyens d'améliorer la transparence.

Nous reconnaissons également le rôle essentiel des résolutions du Conseil de sécurité dans la modération des influences déstabilisatrices. L'Australie appuie les résolutions du Conseil de sécurité appelant à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Ces efforts ont en grande partie servi de cadre à l'action menée pour apaiser les tensions dans la péninsule coréenne. Nous nous réjouissons également de la deuxième réunion au sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, qui se tiendra à Hanoï dans le courant de la semaine.

L'Australie estime que la Conférence du désarmement n'a pas de temps à perdre, parce que la communauté internationale n'a pas de temps à perdre. Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver des terrains d'entente et nous engager à la fois dans le travail technique et dans les efforts plus vastes nécessaires pour entamer les négociations. L'Australie est disposée à se poser en partenaire solide dans tous ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Payne de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M^{me} Payne et le Secrétaire général.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre distingué invité, S. E. M. Simon Coveney, Tánaiste – ou Vice-Premier Ministre – et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Coveney (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, c'est un honneur pour moi d'être ici à Genève aujourd'hui pour prendre la parole devant la Conférence du désarmement.

Genève est reconnue dans le monde entier comme la ville de la paix et de l'action humanitaire, une ville où la résolution diplomatique des problèmes les plus complexes du

monde est une tâche quotidienne et où le multilatéralisme nous permet d'empêcher l'émergence de nouveaux conflits.

L'année 2019 est une année historique pour le multilatéralisme. Cent ans se sont écoulés depuis la création de la Société des Nations, lorsque la communauté internationale s'est réunie pour la première fois pour reconnaître la nécessité du dialogue et de la coopération collectifs. À la lumière des problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, cette approche est plus que jamais nécessaire.

Pour la première fois depuis la guerre froide, les questions de désarmement et de non-prolifération font de nouveau la une des journaux. Des enjeux tels que les incidents répétés impliquant l'emploi d'armes chimiques ; les conséquences inacceptables sur le plan humanitaire et du développement qui découlent de l'utilisation accrue d'engins explosifs dans les zones peuplées ; et, plus inquiétant encore, la menace croissante que les armes nucléaires font peser sur l'humanité, exigent notre attention immédiate. La diplomatie du désarmement a un rôle essentiel à jouer pour relever ces défis.

Cependant, nous avons été témoins, ces dernières années, de l'érosion progressive de l'ordre international fondé sur des règles, du recul des engagements pris précédemment et de l'incapacité des instances multilatérales à mener à bien leurs travaux en raison de la polarisation croissante.

Malheureusement, la Conférence du désarmement en est venue, à bien des égards, à symboliser le malaise qui frappe le mécanisme traditionnel de désarmement et de non-prolifération. Son incapacité à adopter un programme de travail ou à parvenir à un accord sur de nouvelles demandes d'adhésion depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis que l'Irlande est membre de cet organe, n'est pas viable.

Le renforcement des dissensions géopolitiques ne doit pas nous faire oublier qu'aucun État ne peut faire face seul aux menaces actuelles. Comme l'a déclaré W. T. Cosgrave, le premier dirigeant d'une Irlande nouvellement indépendante, lors de son discours inaugural ici à Genève, nous « parviendrons tous à une liberté et à une dignité beaucoup plus grandes dans la société harmonieuse des nations ».

Nous devrions saisir l'occasion qui s'offre à nous de relever les problèmes mondiaux grâce au désarmement et à la non-prolifération multilatéraux. C'est pourquoi l'Irlande accueille très favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général. Mon pays partage pleinement l'objectif qu'il s'est fixé de redonner au désarmement son rôle central dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Programme reconnaît que le désarmement ne se limite pas à une question de sécurité. Pour l'Irlande, il s'agit d'un élément transversal qui concerne un large éventail de questions multilatérales, notamment le développement international, l'environnement et le patrimoine culturel. L'Irlande s'emploie à mettre la question horizontale du genre et du désarmement au premier plan des négociations internationales sur le désarmement, tant en ce qui concerne l'impact des armes classiques et nucléaires sur les femmes que la nécessité d'assurer aux femmes une plus grande place dans toutes les discussions et négociations relatives au désarmement. Lorsque je regarde dans cette salle aujourd'hui, je pense que cela prend tout son sens. Je me réjouis tout particulièrement que le Programme mette l'accent sur cette question importante.

Après tout, l'humanité est au cœur de tous les efforts que nous déployons en faveur du désarmement. En tant que signe concret du soutien de l'Irlande, je suis heureuse d'annoncer que mon pays se fera le champion de trois des actions décrites dans le Programme. Celles-ci comprennent la facilitation du dialogue en faveur du désarmement nucléaire ; la promotion des efforts internationaux visant à élaborer une déclaration politique sur les engins explosifs dans les zones peuplées ; et la sensibilisation à l'incidence des armes sur la gestion des conflits.

L'Irlande se réjouit à la perspective de travailler avec le Bureau des affaires de désarmement et tous les États Membres de l'ONU pour faire progresser la mise en œuvre du Programme.

Nous ne pouvons ignorer l'urgence des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Les accords se délitent ou sont volontairement sapés. Nous sommes confrontés au spectre d'une nouvelle course aux armements ; à la mise au point de nouvelles armes qui pourraient abaisser le seuil d'utilisation des armes nucléaires ; et à des programmes de modernisation qui nous éloignent encore davantage de la promesse du désarmement nucléaire inscrite dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le dernier traité multilatéral de désarmement nucléaire négocié dans cette salle – le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – n'est pas encore entré en vigueur, et un traité, promis de longue date, interdisant la production de matières fissiles n'a pas encore été négocié.

Certains États ont fait valoir que la détérioration de la situation en matière de sécurité internationale nous empêche de progresser sur la voie du désarmement ; que nous devons attendre un moment plus opportun. Mais le désarmement multilatéral n'est pas un luxe. Il s'agit d'une nécessité qui se fait de plus en plus impérieuse à mesure que les perspectives de paix et de sécurité s'amenuisent.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en est un exemple évident. Présenté par l'Irlande au plus fort de la guerre froide, alors que tout le monde s'accordait à dire que le nombre d'États dotés d'armes nucléaires augmenterait rapidement et de manière exponentielle, le Traité symbolise le résultat qu'il est possible d'obtenir grâce à un multilatéralisme efficace. Il constitue une prise de conscience que le renforcement de la sécurité d'un État ne doit pas nécessairement se faire au détriment de la sécurité des autres. Il montre que le désarmement mondial concerne tous les États, quelle que soit leur taille, et que ceux-ci peuvent y jouer leur rôle.

La Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, sera l'occasion pour tous les États et les États parties de faire le bilan de ce qui a été accompli et de réfléchir à ce qu'il reste à faire. Alors que nous entamons cette phase critique du cycle d'examen du Traité, l'Irlande coopérera avec ses partenaires de l'Union européenne, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et du Groupe des Dix de Vienne afin d'assurer un résultat fructueux. L'Irlande estime qu'on ne peut absolument pas revenir sur les engagements figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou pris lors de précédentes conférences d'examen, et nous nous efforcerons d'obtenir des résultats significatifs et équilibrés dans les trois piliers du Traité.

Les États dotés d'armes nucléaires ne peuvent pas continuer à ignorer les appels lancés par la majorité de la communauté internationale réclamant le désarmement de leurs arsenaux nucléaires. Il incombe à la Russie et aux États-Unis de prendre l'initiative de relancer la réduction des stocks d'armes nucléaires et de ne ménager aucun effort pour éviter une nouvelle course aux armements.

Il existe également de nombreuses autres mesures importantes que les États dotés d'armes nucléaires pourraient prendre dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Parmi celles-ci figurent des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes, des mesures d'atténuation des risques et une transparence accrue. Ces mesures, combinées à la mise en œuvre intégrale et effective des accords antérieurs, contribueraient à apaiser considérablement les tensions internationales et à renforcer le système multilatéral auquel nous sommes tous attachés.

Nous devons également adopter une approche créative et innovante pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et ne pas nous en tenir à une vision traditionnelle et unidimensionnelle. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous ouvre la voie du désarmement nucléaire en mettant enfin en place un cadre juridique viable pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Traité est pleinement complémentaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce et consolide le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et réaffirme qu'il est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Il favorise le progrès, et n'y fait pas obstacle. Tel qu'il ressort des traités et du débat sur les conséquences humanitaires des

armes nucléaires, la seule véritable garantie contre les horreurs d'une guerre nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires.

Toutes les personnes ici présentes auront bien compris que l'Irlande est un candidat déterminé et ambitieux à l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité lors des élections qui auront lieu en 2020. La tâche principale du Conseil est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que d'empêcher l'émergence de nouveaux conflits. Nous sommes fermement convaincus que nous ne pourrons parvenir à une paix et une sécurité durables à long terme que par le multilatéralisme, une coopération efficace et le désarmement. La paralysie dans ce domaine ne peut perdurer ; dans l'intérêt de la présente génération et des générations futures, nous ne devons pas tergiverser lorsque les enjeux impliquent des armes nucléaires. Nous avons simplement trop à perdre.

Monsieur le Président, je terminerai en réaffirmant notre appui indéfectible à tous les efforts qui sont déployés pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Celle-ci constitue un élément essentiel du mécanisme de l'ONU pour le désarmement, et j'exhorte les États Membres ici présents à ne pas laisser les échecs du passé faire obstacle aux espoirs de progrès de l'avenir.

Il n'existe pas de cause plus juste et plus immuable que celle du multilatéralisme et du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Coveney de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Coveney.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

Je souhaite à présent une chaleureuse bienvenue à notre nouvelle invitée de marque, S. E. M^{me} Simona Leskovar, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie.

M^{me} Leskovar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter M. Liddle pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, soyez assuré du plein appui de la Slovénie aux efforts que vous déploierez pour diriger nos travaux en toute efficacité.

J'ai l'honneur de présenter les vues nationales de la Slovénie en tant qu'État observateur à ce débat de haut niveau de la Conférence. Je partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel nous devons intensifier nos efforts dans le domaine du désarmement.

Notre intérêt et notre engagement reposent sur la promotion d'un ordre international fondé sur des règles, dont le multilatéralisme est le principe fondamental et l'Organisation des Nations Unies l'élément central. Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Mon pays est fermement résolu à garantir le maintien d'une maîtrise des armements, d'un désarmement et d'une non-prolifération efficaces et fondés sur des traités à l'échelle internationale, en tant qu'éléments clefs de la sécurité pour l'Europe et au-delà. La Slovénie regrette qu'aucun accord n'ait pu être conclu au cours des six dernières années pour rétablir le plein respect du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous encourageons la Fédération de Russie et les États-Unis à poursuivre un dialogue constructif pour préserver ce Traité, qui revêt une importance cruciale pour la sécurité de l'Europe. Nous invitons la Fédération de Russie à le mettre à nouveau en œuvre de manière vérifiable. La Slovénie appuiera tous les efforts visant à renforcer la maîtrise des armements au niveau international.

Nous encourageons également les États-Unis et la Fédération de Russie à proroger de cinq années supplémentaires le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui expirera en 2021.

Dans le même ordre d'idées, la Slovénie est fermement convaincue que la prolifération de l'emploi d'armes chimiques, y compris de tout produit chimique toxique comme armes, en Iraq, en Syrie et en Malaisie, ainsi qu'au Royaume-Uni, par des acteurs étatiques ou non étatiques, constitue une violation inacceptable du droit international et

peut constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. À ce titre, ces actes doivent être condamnés dans les termes les plus fermes. La communauté internationale ne doit pas tolérer l'impunité.

S'agissant de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, nous saluons le rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique pour veiller à ce que l'Iran honore ses engagements au titre du Plan d'action global commun, qui est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et est indispensable pour la sécurité de la région. Tant que l'Iran s'acquittera de ses obligations, le Plan d'action global commun devrait être maintenu.

La Slovénie appuie tous les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et nous l'invitons à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui ouvrirait la voie à son entrée en vigueur. Nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée de réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous sommes fermement convaincus que la réalisation progressive de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par la pleine application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; l'année prochaine, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Pour nous, la Slovénie, le Traité demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous estimons que des progrès ont été accomplis dans ces trois domaines et nous encourageons tous les États à poursuivre la mise en œuvre de ce Traité. Selon nous, un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible exige non seulement des conditions techniques et de sécurité appropriées, mais aussi la participation active des États qui possèdent des armes nucléaires.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la Slovénie plaide en faveur de la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen 2010, y compris l'appel invitant la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sur la base d'un programme de travail concerté, équilibré et complet.

Mon pays a apporté son appui aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à cette question, notamment la convocation du groupe d'experts gouvernementaux, de réunions consultatives ouvertes et des sessions du groupe préparatoire d'experts de haut niveau dirigé par le Canada, qui ont abouti à un résultat consensuel. Nous espérons que tous ces efforts, dont le rapport récemment présenté ici, permettront à la Conférence du désarmement d'entamer sans délai les négociations sur le Traité.

En tant qu'observateur, la Slovénie est ouverte à toute décision qui permettrait de mener des travaux de fond sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Je tiens également à réaffirmer que la Slovénie souhaite contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au désarmement, en participant pleinement aux travaux de la Conférence. Nous attendons donc avec intérêt une décision favorable concernant l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement afin de garantir l'universalité, la transparence et le multilatéralisme. Dans ce contexte, la Slovénie appuie pleinement la proposition visant à désigner un coordonnateur chargé d'étudier les questions liées à l'élargissement de la composition de la Conférence.

Je terminerai en soulignant que la participation pleine et égale des femmes à la non-prolifération et au désarmement, ainsi que leur rôle de premier plan à cet égard, sont essentiels pour instaurer la paix et la sécurité. La Slovénie est déterminée à apporter son soutien et à obtenir des résultats dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M^{me} Leskovar de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner S. E. M^{me} Leskovar.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Fabio Marzano, Vice-Ministre de la souveraineté nationale et de la citoyenneté du Brésil.

M. Marzano (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de saluer, par votre intermédiaire, tous les distingués représentants qui siègent dans cet auguste organe.

Il y a quarante ans, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a institué cette Conférence. Par cet acte, les armes de destruction massive détenues par des superpuissances concurrentes ont été placées au centre des préoccupations en matière de paix et de sécurité mondiales. Il a ainsi été convenu de faire de la Conférence l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, dotée d'une fonction claire en matière d'élaboration de traités et opérant dans le cadre de mandats spécifiques. Sa composition restreinte fondée sur une règle stricte de consensus visait à favoriser un climat propice aux discussions et aux négociations, même sur les questions les plus sensibles ayant trait à la sécurité.

Dans les faits, toutefois, la crédibilité de la Conférence s'est appuyée sur des traités majeurs auxquels sont directement parvenues les grandes puissances, tels que ceux relatifs aux missiles antimissiles balistiques, aux forces nucléaires intermédiaires, au ciel ouvert et à la réduction des armes nucléaires stratégiques. Le maintien et la consolidation des traités de maîtrise des armements en vigueur, la vérification du respect de leurs dispositions fondamentales et l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive à partir de leur base juridique sont autant de mesures qui établissent un cadre crédible pour le désarmement multilatéral.

Le Brésil se félicite du Programme de désarmement du Secrétaire général. Il s'agit d'une initiative louable visant à reconnaître, à évaluer et à réagir à un contexte qui, nous en conviendrons tous, est marqué par la détérioration de la sécurité internationale. Afin d'appuyer les États Membres, il a formulé des suggestions et des actions opportunes pour faire face à trois types de menaces : les menaces à la survie même de l'humanité que représente la perspective d'une nouvelle course aux armements de destruction massive ; les menaces que les conflits et les armes classiques font peser sur la vie des êtres humains ; et les menaces liées à l'évolution des technologies applicables aux armes et à la guerre. Les scénarios dans lesquels des systèmes d'armes de plus en plus autonomes accentuent les risques et augmentent la létalité, réduisent le contrôle humain sur la vie et la mort, perturbent les relations de pouvoir et de responsabilité, et remettent en cause les principes de l'humanité et les exigences de la conscience publique, sont nombreux.

Cependant, aucun programme de désarmement ne nous protégera d'une reprise, encore plus dangereuse, de la course aux armements, si les normes existantes sont délaissées pour faire place à des tendances préoccupantes aux niveaux national, régional et international, sans avoir la moindre idée des nouveaux accords ou du nouveau régime qui pourraient leur succéder.

La session de la Première Commission qui s'est tenue l'année dernière a révélé un désordre grandissant. Si le nombre record de résolutions et de décisions a mis en évidence une préoccupation commune concernant l'environnement stratégique actuel, le nombre record de votes sur les résolutions – 42 – et sur des paragraphes distincts – 53 – a clairement démontré les divergences de plus en plus marquées quant à la façon de traiter la question. Deux résolutions sur la cybersécurité ont été adoptées et seront mises en œuvre, ce qui témoigne de la vision divergente et conflictuelle des puissances nucléaires sur la manière de réduire la militarisation des technologies transversales et inévitables qui dominent l'ère numérique.

Bien évidemment, la communauté internationale ne garde pas le silence alors que les tensions s'aggravent et que la situation se détériore. Ici même, des efforts ont été déployés pour mettre fin à vingt-deux années d'impasse en tentant raisonnablement d'adopter des approches plus réalistes pour que les travaux de fond reprennent. Le Brésil a participé aux efforts visant à faire avancer les décisions qui permettraient à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux sur la sécurité internationale, avec une souplesse constructive, mais aussi avec efficacité. La création, en 2018, de cinq organes subsidiaires chargés de traiter les grands points de l'ordre du jour de la Conférence a représenté une certaine avancée, laquelle doit se poursuivre cette année dans le cadre d'accords de plus en plus détaillés et déterminés qui ouvriront la voie à des mandats de négociation quand les questions arriveront à maturité.

Le Brésil est disposé à passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Dans l'optique de rapprocher les positions, nous avons renouvelé la proposition que nous avons faite à la Commission en 2010 au sujet d'une approche fondée sur un accord-cadre concernant les matières fissiles, étayée par des protocoles additionnels portant respectivement sur les stocks existants et sur les stocks futurs.

S'agissant d'une autre question très importante, nous avons également accepté de faciliter la convergence sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en présidant l'actuel groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250 de l'Assemblée générale, ainsi que l'organe subsidiaire chargé de la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace créé en 2018.

Les armes nucléaires demeurent la menace la plus grave qui pèse sur l'humanité. Bien que les arsenaux se soient considérablement amenuisés, principalement grâce aux réductions des États-Unis et de la Russie, le risque nucléaire n'a pas reculé dans la même mesure. Au contraire, la place de plus en plus grande accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, ainsi que les programmes de modernisation, accroissent le risque d'une guerre nucléaire. Le Brésil pense comme le Secrétaire général qu'il convient de réaffirmer ce que les Présidents Reagan et Gorbatchev ont dit au sommet de Reykjavik de 1986, à savoir qu'une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être menée.

Dans le droit fil d'autres instruments contraignants, tels que les conventions sur les armes chimiques et biologiques, et avec le soutien de la majorité des États Membres de l'ONU, le Brésil a soutenu activement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le nouveau traité est une déclaration sans équivoque sur les conséquences humanitaires inacceptables de toute utilisation ou explosion d'armes nucléaires. Il s'agit de l'expression juridique du désarmement au secours de l'humanité. Il ne fait aucun doute que ce Traité, négocié de bonne foi et sans exclusive, complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et est conforme à celui-ci, dans la mesure où il transpose pleinement l'obligation fondamentale énoncée à son article VI.

Alors que nous assistons au démantèlement du désarmement et que nous approchons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 dans des circonstances extrêmement difficiles, un dialogue approfondi sur le désarmement semble s'imposer. Que ce soit sous la forme d'une conférence de haut niveau ou d'un autre dispositif approprié, un tel dialogue permettrait d'évaluer conjointement notre situation actuelle et d'insuffler un nouvel élan pour améliorer cette situation et obtenir les résultats souhaités. Il pourrait adopter une approche innovante pour rapprocher les points de vue, dans la mesure du possible, ainsi que pour appréhender et aborder les divergences existantes en toute déférence. La recherche de convergences dans le domaine du désarmement pourrait ouvrir la voie à de nouvelles étapes importantes.

Le mécanisme et les outils du désarmement peuvent être utilisés à cette fin. Le Programme du Secrétaire général constitue déjà une référence, en exposant une série de points d'action qui peuvent être repris par les États dans la mesure où ils leur sont utiles.

Une adhésion générale au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas nécessaire pour œuvrer de concert à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ces étapes comprennent la mise en œuvre intégrale des engagements pris lors

des Conférences d'examen de 2000 et de 2010, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la reprise des négociations sur les instruments internationaux de désarmement.

Cette Conférence du désarmement peut se montrer à la hauteur des circonstances et jouer un rôle déterminant. Bien qu'il semble peu probable que nous entamions les négociations dans l'immédiat, des efforts substantiels peuvent être consentis pour renforcer la compréhension commune quant aux principaux enjeux et pour convenir de cadres généraux permettant de reprendre les travaux relatifs aux traités. Le Brésil est favorable à la reprise des travaux de fond sur la base des progrès réalisés l'année dernière, quelle que soit la forme que prendront ces travaux. Le simple fait d'admettre que le statu quo se détériore ne semble pas être une alternative raisonnable ou prudente.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Marzano de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Marzano.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à présent la bienvenue à notre nouvelle invitée de marque, S. E. M^{me} Emanuela Del Re, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie.

M^{me} Del Re (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, distingués représentants, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un immense plaisir que de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Je tiens tout d'abord à réaffirmer l'attachement sans réserve de l'Italie aux travaux et à la mission de cet organe, ainsi qu'à exprimer le soutien indéfectible de ma délégation au Président, le distingué Représentant permanent du Royaume-Uni. Je tiens également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M Michael Møller, et à son équipe pour leur soutien inestimable aux travaux de la Conférence.

Un système international fondé sur des règles et un multilatéralisme efficace sont d'une importance capitale pour ce qui est de relever les défis mondiaux et de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il nous paraît indispensable de renouveler l'engagement collectif en faveur du maintien des institutions et des instruments internationaux et de leur bon fonctionnement. Nous devons démontrer la même détermination dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, afin de pérenniser les résultats obtenus jusqu'à présent et de faire progresser les processus pertinents, tout en œuvrant de concert pour renforcer la sécurité mondiale.

À cet égard, le dispositif de désarmement de l'ONU et ses trois instances qui se renforcent mutuellement demeurent essentiels. La Conférence du désarmement a été créée en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Des accords multilatéraux majeurs dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement y ont été négociés. Ils demeurent des réalisations impressionnantes et ont contribué de manière tangible à rendre le monde plus sûr.

Nous restons convaincus que la Conférence du désarmement est un instrument indispensable et unique en son genre pour la communauté du désarmement, même si, au stade actuel, son potentiel reste clairement inexploité. Nous comprenons et partageons pleinement le sentiment de frustration qui découle de la longue impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence.

En outre, nous sommes préoccupés par la tendance croissante à mener les négociations relatives au désarmement hors du cadre de la Conférence. Aujourd'hui, plus que jamais, il existe un risque palpable que la Conférence soit marginalisée et, en définitive, sombre dans l'insignifiance. Il nous incombe d'agir pour préserver et redynamiser son rôle, et pour veiller à ce qu'elle atteigne l'objectif pour lequel elle a été créée.

L'Italie a pris acte des débats constructifs et approfondis qui ont eu lieu l'année dernière au sein des cinq organes subsidiaires pour parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues, pour approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, ainsi que pour envisager l'adoption de mesures efficaces,

y compris des instruments juridiques pour les négociations. L'adoption de quatre rapports de fond, pour la première fois depuis longtemps, a constitué une avancée importante, et nous avons la ferme conviction que, cette année, nous devons nous appuyer sur cette base solide et la consolider.

L'Italie partage pleinement les objectifs d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, et est fermement attachée au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, composantes essentielles de sa politique étrangère. Les efforts que nous déployons pour réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire s'appuient sur nos craintes les plus vives quant aux conséquences catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires.

À cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime international, avec ses trois piliers qui se renforcent mutuellement : la non-prolifération, le désarmement et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Italie reste convaincue que le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 constitue une base solide pour réaliser des progrès dans chacun de ces domaines.

La tenue prochaine de la troisième session du comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et de la Conférence d'examen elle-même sera l'occasion d'évaluer les progrès tangibles accomplis à ce jour dans le cadre de cet instrument historique, ainsi que de déterminer les moyens de l'appuyer, de le maintenir et de le préserver dans le contexte difficile que nous connaissons actuellement. Dans la perspective de ces événements majeurs, nous tenons également à réaffirmer notre appui à la convocation, en vertu d'accords librement conclus entre les États de la région concernée, d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue le seul cadre juridique réaliste pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, selon une approche qui favorise la stabilité internationale et se fonde sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Il ne sera possible d'atteindre cet objectif que dans le cadre d'une approche progressive fondée sur des mesures efficaces, conformément à l'article VI du Traité, en associant toutes les parties prenantes concernées, selon une démarche fondée sur la recherche du consensus.

Parmi ces mesures, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une de nos grandes priorités. Nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier sans délai le Traité.

Nous continuons d'appuyer l'ouverture immédiate de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité relatif aux matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du groupe d'experts de haut niveau créé en application de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il est essentiel de tirer parti des travaux du groupe et de nous appuyer sur ses contributions fructueuses pour faciliter la négociation d'un tel traité au sein de la Conférence du désarmement. Dans l'attente de la conclusion d'un tel traité, nous pensons que tous les États concernés devraient observer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous sommes également favorables à la reprise des discussions de fond sur les assurances négatives de sécurité, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, en vue de formuler des recommandations portant sur tous leurs aspects, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant.

L'Italie attache également une grande importance à toutes les initiatives entreprises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, qui constituent des outils importants pour instaurer la confiance entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas dotés. À cet égard, nous appuyons le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et nous saluons les travaux du groupe d'experts

gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire.

Ce sont aux États dotés d'armes nucléaires qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout en nous félicitant des réductions opérées jusqu'à présent par la plupart d'entre eux, nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en vue de réduire encore leurs arsenaux nucléaires. Nous accueillons avec une grande satisfaction les annonces faites par la Fédération de Russie et les États-Unis selon lesquelles ces deux pays sont parvenus à respecter les limites centrales du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en février 2018. Nous les invitons à proroger le Traité et à poursuivre les discussions sur les mesures de confiance, la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports.

Nous sommes conscients des résultats extrêmement positifs que nous pouvons obtenir lorsque la diplomatie fonctionne. Après une année 2017 particulièrement éprouvante, au cours de laquelle les essais nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée ont menacé la paix et la sécurité internationales, ainsi que le régime de non-prolifération, les efforts diplomatiques de haut niveau déployés au premier semestre 2018 ont donné lieu à des avancées positives. Nous espérons vivement que le sommet de haut niveau entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, qui doit se tenir dans les prochains jours, jettera des bases solides pour la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous croyons fermement que les sanctions internationales imposées à la République populaire démocratique de Corée doivent rester en vigueur et être appliquées, à l'appui du processus de négociation en cours. Un engagement collectif durable demeure nécessaire.

Le Plan d'action global commun reste un élément essentiel des efforts internationaux déployés pour renforcer l'architecture de non-prolifération. Nous sommes intimement convaincus que la communauté internationale doit maintenir son engagement en faveur d'une mise en œuvre pleine et effective de ce Plan d'action, tant que l'Iran continuera à respecter strictement ses engagements nucléaires. Nous rappelons également que l'application effective et intégrale de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité est primordiale.

L'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, en particulier pour perpétrer des attaques terroristes. Nous appuyons donc vivement le renforcement du mécanisme relevant du Comité 1540 afin d'améliorer les capacités nationales liées à la mise en œuvre des mesures de non-prolifération, et nous nous félicitons du résultat positif de l'examen complet, effectué en 2016, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), tel qu'il a été présenté dans la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, l'Italie demeure profondément attachée à la pleine mise en œuvre des instruments internationaux sur les armes classiques et aux efforts internationaux visant à atténuer leurs effets négatifs sur les plans humanitaire, social, économique et de la sécurité. Nous avons ratifié tous les instruments de désarmement et de maîtrise des armements qui interdisent ou restreignent l'utilisation de certains types d'armes qui causeraient des souffrances inutiles aux combattants, ou qui affecteraient indistinctement les civils. Parmi ceux-ci figurent la Convention sur certaines armes classiques et les conventions interdisant les mines terrestres antipersonnel et les armes à sous-munitions. Nous consacrons également d'importantes ressources matérielles, techniques et financières à la mise en œuvre de ces instruments, en particulier dans le domaine du déminage humanitaire, en nous concentrant tout particulièrement sur l'assistance aux victimes.

Nous avons également ratifié ou adhéré à tous les instruments visant à lutter contre les conséquences humanitaires, sociales et économiques des transferts illicites, non réglementés ou irresponsables d'armes classiques, tels que le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action sur les armes légères, l'Instrument international de traçage et le Protocole de l'ONU relatif aux armes à feu. Dans tous ces domaines, l'Italie plaide en faveur de politiques et d'approches qui contribuent à la pleine autonomisation des femmes et tiennent dûment compte des effets de la violence armée sur les femmes, tout en

soulignant l'importance de leur participation aux négociations de désarmement et aux programmes de consolidation de la paix.

À ce jour, l'Italie a adopté trois plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, une résolution qui, pour la première fois, abordait non seulement les effets disproportionnés de la guerre sur les femmes, mais aussi le rôle central que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans l'instauration d'une paix durable.

Mon pays est disposé à travailler avec tous ses partenaires pour faire progresser les objectifs et les valeurs du désarmement, à la Conférence du désarmement et dans toutes les autres instances compétentes, à commencer par la troisième session du comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui doit se tenir prochainement. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous appuyons les efforts déployés par la présidence pour parvenir à un accord qui permette la reprise immédiate des débats de fond. Afin de tirer parti des résultats majeurs obtenus l'année dernière au sein des cinq organes subsidiaires, nous estimons qu'il conviendrait de mieux cibler les débats, dans le but d'identifier les domaines dans lesquels des approches communes pourraient être envisagées, en ce compris sur des instruments juridiquement contraignants.

Enfin, l'Italie estime qu'une plus grande interaction entre la Conférence du désarmement et la société civile – qui englobe de manière générale le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé – pourrait apporter une contribution essentielle à nos travaux, comme en témoignent, par exemple, les précieuses contributions apportées par les experts aux travaux des organes subsidiaires de l'année dernière, qui nous ont permis d'approfondir nos discussions techniques et d'enrichir considérablement nos débats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Del Re de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M^{me} Del Re.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Je souhaite à présent une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Excellences, chers collègues, je vous remercie sincèrement de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Étant donné que je viens d'un petit pays d'Europe centrale, soyez assurés que je ferai très attention aux mots et aux arguments que j'emploierai ici, car nous savons que le désarmement est déterminé dans une plus large mesure par les grands acteurs de l'économie mondiale et de la politique mondiale, et que nous, les petits pays, devons donc faire preuve de prudence à cet égard. Dans le même temps, cependant, les graves problèmes de sécurité émergents auxquels le monde est confronté ont des répercussions sur chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous devons saisir l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant cet éminent organe.

Il nous paraît évident que la stratégie que nous poursuivons ici, ensemble, devrait nous permettre de relever les défis émergents et de lutter contre les menaces traditionnelles qui pèsent sur nous. Dans la mesure où les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements sont toutes liées à ces deux types de menaces, permettez-moi d'aborder ces questions en deux groupes distincts. Examinons tout d'abord les menaces émergentes.

Mon pays est peut-être un petit pays d'Europe centrale, mais ce petit pays d'Europe centrale a dû faire face à un énorme problème de migration illégale en 2015, lorsque 400 000 migrants illégaux ont traversé notre pays, en violant nos frontières, au mépris de nos règles, de nos réglementations et des normes de conduite auxquelles nous aspirons et que nous appliquons. Cela nous a permis de prendre conscience des graves défis et menaces que la migration fait peser sur la sécurité des pays qui sont soit des pays de transit, soit des pays de destination, voire des pays d'origine. Nous n'avons pas découvert ces menaces à la télévision, à la radio ou sur Internet, mais nous en avons malheureusement fait l'expérience

dans notre vie quotidienne. Et nous avons alors compris que les flux migratoires illégaux permettaient sans aucun doute aux organisations terroristes d'envoyer leurs terroristes – et avec eux, leurs armes – à travers les régions et au-delà des frontières.

Par ces propos, je ne veux certainement pas dire, quoi que les médias puissent en penser, que nous croyons que tous les migrants sont susceptibles d'être des terroristes. Cependant, nous croyons fermement, et nous en sommes convaincus, que les vagues incontrôlées de migration offrent aux organisations terroristes davantage de possibilités et de moyens pour envoyer leurs terroristes et leurs armes à travers les frontières. Nous sommes fiers de contribuer à la Coalition internationale contre Daech par le déploiement de 200 soldats sur le terrain : bien sûr, du point de vue des Américains, des Italiens, des Allemands ou des Britanniques, ce chiffre peut sembler très faible mais, pour la Hongrie, il est considérable. Nous sommes donc fiers de participer à cette coalition mondiale et nous croyons comprendre que celle-ci est parvenue à chasser Daech de 98 % des territoires qu'il occupait auparavant. Mais entre-temps, Daech a mis au point une nouvelle stratégie et de nouvelles tactiques, renvoyant ses anciens combattants terroristes étrangers dans leurs pays d'origine.

Dans ce contexte, nous devons garder à l'esprit que 5 000 citoyens européens, pour la plupart des citoyens des États membres de l'Union européenne, sont partis combattre aux côtés de Daech, ont été formés à l'utilisation d'armes et tentent aujourd'hui de revenir en Europe. À cet égard, nous devons féliciter la Macédoine du Nord et la Bosnie-Herzégovine pour les mesures qu'elles ont prises, pas plus tard que la semaine dernière, pour identifier, puis détenir et arrêter les anciens combattants de Daech. Cela démontre toutefois très clairement que la route des Balkans occidentaux est une route qui sera privilégiée par les combattants terroristes étrangers qui tenteront de revenir en Europe et, à cet égard, je voudrais à nouveau attirer votre attention sur le fait que les personnes qui ont combattu sous la bannière de Daech ont également pu se procurer des armes.

Par conséquent, si notre politique et notre stratégie sont destinées à faire face aux menaces émergentes, celles-ci devraient inclure la lutte contre le terrorisme, certes, mais elles devraient également adopter une approche plus ferme sur la question de l'immigration illégale et de la protection des frontières. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous avons voté contre le pacte mondial sur les migrations à l'Assemblée générale, parce que ce pacte suggère que la protection des frontières devrait être envisagée dans le cadre des droits de l'homme, ce qui ne doit absolument pas être le cas, car la protection des frontières relève de la compétence des États. Il s'agit de garantir la sécurité d'un pays donné et des citoyens de ce pays. La protection des frontières doit donc rester au centre de nos préoccupations, de même que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et, en particulier, la prévention de l'acquisition de tels systèmes et de telles armes par des groupes terroristes.

Deuxièmement, je tiens à mettre l'accent sur la nécessité de coopérer dans la lutte contre les menaces traditionnelles. Cette approche globale doit également aborder les défis plus traditionnels du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En tant que citoyens d'Europe centrale, notre histoire nous a permis de tirer des enseignements très clairs. Dans les conflits entre l'Est et l'Ouest, nous avons toujours perdu. Nous ne voulons plus être des perdants. Ainsi, lorsque nous – je n'utiliserai pas le verbe « exhorter » parce que nous sommes un trop petit pays pour pouvoir « exhorter » les autres à cet égard – mais lorsque nous exprimons notre espoir d'une coopération pragmatique entre l'Est et l'Ouest, nous le faisons en gardant à l'esprit nos propres intérêts nationaux. Je ne parle pas ici d'être pro-Russe, pro-Américain ou pro-autre chose, mais bien pro-Hongrois.

Si nous aspirons à une coopération entre l'Est et l'Ouest fondée sur le respect mutuel et le respect du droit international, c'est parce que cette coopération servirait notre intérêt national, et nous nous moquons de la manière dont, dans de nombreux cas, les médias de masse en Europe pourraient, hélas, choisir de dépeindre cette stratégie. Nous pensons que la seule voie à suivre à cet égard est celle d'un dialogue continu. Voilà exactement l'espoir que nous nourrissons en ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous espérons sincèrement que la Fédération de Russie et les États-Unis

maintiendront le dialogue sur l'avenir de ce Traité, et nous espérons également, aux fins de la stabilité, que le Traité START sera préservé.

Nous devons également nous employer à renforcer l'architecture internationale de la maîtrise des armements et du désarmement. Les traités internationaux et les domaines de la non-prolifération et de la suppression des armes chimiques et biologiques demeurent les fondements de notre stabilité. Nous devons également nous attacher à tirer le meilleur parti des instances existantes pour renforcer l'architecture internationale du désarmement, telles que notre Conférence du désarmement.

Pour terminer, permettez-moi de souligner que nous connaissons sans aucun doute une quatrième révolution industrielle, comme en témoignent l'économie et le commerce mondiaux ; les nouvelles technologies deviennent des éléments indispensables du succès, et des technologies qui, il y a quelques années encore, relevaient de la science-fiction, sont aujourd'hui devenues des technologies d'usage courant. Il est par ailleurs évident que les technologies militaires, spatiales et même commerciales connaissent des évolutions constantes, et que des mécanismes de contrôle appropriés doivent être conçus et mis en œuvre. Permettez-moi d'établir un parallèle avec le monde du sport : ceux qui se livrent au dopage auront toujours une longueur d'avance sur ceux qui effectuent les contrôles, mais cela ne doit pas être le cas en matière de désarmement. À cet égard, la Conférence du désarmement possède une expérience inestimable dans l'élaboration des instruments juridiques nécessaires, et nous devrions l'exploiter afin de mettre en place de nouveaux dispositifs.

En outre, nous souscrivons également à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, que nous atteindrons selon une approche progressive. Nous savons, bien entendu, qu'il n'y a pas de solution rapide et que le seul moyen est de procéder de façon inclusive et progressive, en prenant des mesures concrètes et pratiques, car nous ne pourrions obtenir des résultats tangibles dans ce domaine qu'en associant les pays dotés d'armes nucléaires et en améliorant la sécurité internationale.

Je tiens encore une fois à préciser que nous savons où nous nous situons, quelle est notre force et quel est notre poids, mais que nous continuons de proposer notre assistance et notre aide et nous espérons jouer un rôle constructif pour aider la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse et à retrouver ses pleines compétences car, vu les enseignements que nous avons tirés de notre passé en Europe centrale, nous savons que cette organisation est plus que jamais nécessaire : du point de vue de notre sécurité nationale, je puis vous l'assurer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Szijjártó de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M. Szijjártó.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur est notre collègue, S. E. M. Pankaj Sharma, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, distingués collègues, mon pays tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider ce débat de haut niveau, qui se déroule sous votre présidence de la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni et l'Inde entretiennent d'excellentes relations bilatérales et coopèrent étroitement sur les questions mondiales, notamment dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. C'est par conséquent un réel plaisir de vous voir occuper la présidence. Nous sommes également très honorés d'avoir pu entendre l'allocution du Secrétaire général et d'autres hauts dignitaires aujourd'hui.

Le monde est actuellement soumis à de très fortes tensions et traverse une période de bouleversements. Si nous examinons ce qui se passe autour de nous, nous observons partout des vagues de changement, qui ne sont pas toutes positives. Ce phénomène n'est cependant pas nouveau. Le monde a connu des bouleversements majeurs tout au long de son histoire, y compris deux guerres mondiales et la guerre froide qui a suivi. Dans le même temps, ces événements ont donné naissance à d'importants mécanismes et

institutions mondiaux. La Société des Nations, dont nous commémorons le centenaire cette année, et l'Organisation des Nations Unies en sont des exemples éloquentes.

L'un des jalons les plus importants en matière de désarmement a été la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en 1978, qui a assis le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

La Conférence du désarmement et les institutions qui l'ont précédée ont enregistré un certain nombre de succès, notamment les négociations de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, qui ont été couronnées de succès. Toutefois, des questions se posent aujourd'hui quant à l'efficacité et l'efficience de la Conférence, voire sa pertinence, puisque, depuis plus de deux décennies, la Conférence se révèle incapable de mener des négociations dans le cadre du mandat dont elle est investie. Des efforts ont été consentis pour envisager le recours à d'autres instances. Cependant, l'Inde est fermement convaincue que la Conférence du désarmement est l'instance la plus pertinente et la plus indiquée, car elle réunit tous les États significatifs sur le plan militaire, y compris tous ceux qui détiennent des armes nucléaires. Elle jouit d'une légitimité de par son mandat, sa composition et les règles de négociation d'instruments universels juridiquement contraignants visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Au lieu d'essayer de mettre en doute la pertinence et l'efficacité d'une instance solidement établie comme la Conférence du désarmement, nous devons sérieusement approfondir nos réflexions, nous interroger sur le but de notre existence et nous demander où nous en sommes. Nous devons nous poser la question suivante : la responsabilité incombe-t-elle à la Conférence ou au manque de volonté politique qui a empêché la Conférence de fonctionner efficacement ? Nous pourrions nous inspirer des résultats consensuels fructueux obtenus par la Commission du désarmement.

Nous estimons que le moment est venu de redynamiser la Conférence du désarmement et de la placer à nouveau au cœur des efforts de désarmement à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, l'Inde a salué et appuyé divers efforts, notamment la création du groupe de travail sur la voie à suivre et des organes subsidiaires l'année dernière. L'Inde demeure attachée à l'adoption d'un programme de travail pour la négociation d'instruments juridiquement contraignants sur les principales thématiques de la Conférence du désarmement. Nous espérons sincèrement que la Conférence sera en mesure de faire avancer ses travaux de fond afin de s'acquitter de son mandat fondamental en entamant rapidement de telles négociations.

Dans son allocution, le Secrétaire général a fait référence à son Programme de désarmement. L'un des aspects importants du Programme est l'attention qu'il accorde aux nouvelles évolutions scientifiques et techniques. Pour sa part, l'Inde s'est efforcée d'inscrire ces faits nouveaux à l'ordre du jour mondial en proposant une résolution sur le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement. Alors que le monde est partagé sur la plupart des questions, voilà un domaine dans lequel la communauté internationale s'est unie pour adopter la résolution par consensus au cours des deux dernières années.

Le terrorisme constitue la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette menace s'accroît dès lors que les terroristes sont en mesure d'acquérir des armes de destruction massive. Consciente de cette menace, l'Inde attire depuis 2002 l'attention du monde entier sur ce point dans le cadre d'une résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

Aucun sujet ne suscite autant d'intérêt que le désarmement nucléaire. La toute première résolution de l'Assemblée générale, adoptée par consensus le 24 janvier 1946, appelait à « éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ». L'Inde réaffirme son attachement à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. De son point de vue, cet objectif peut être réalisé dans le cadre d'un processus progressif sous-tendu par un engagement universel manifesté à travers un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire concerté. En 2007, l'Inde a présenté à la Conférence du désarmement un

document de travail sur le désarmement nucléaire, publié sous la cote CD/1816, qui contenait un certain nombre de propositions s'inscrivant dans un processus progressif et restant d'actualité. Nous appuyons la proposition visant à négocier une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, comme le préconise également le Groupe des 21. L'Inde applique une politique du non-recours en premier aux armes nucléaires contre les États qui en sont dotés et du non-recours contre les États qui n'en possèdent pas. Nous sommes prêts à inscrire ces engagements dans des arrangements juridiques multilatéraux qui seront négociés plus avant à la Conférence du désarmement.

Pour atteindre ces objectifs, l'Inde a présenté deux résolutions à l'Assemblée générale, à savoir, depuis 1982, la résolution sur la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et, depuis 1998, la résolution sur la réduction du danger nucléaire, toutes deux adoptées à une large majorité. Sans préjudice de la priorité accordée au désarmement nucléaire, l'Inde demeure attachée à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat énoncé dans le document CD/1299. Dans cette perspective, l'Inde a également participé au groupe d'experts gouvernementaux en 2014-2015 et au groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles en 2017-2018. L'Inde prend également part aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire.

S'agissant de l'espace, l'Inde est favorable à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement et participe activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé de cette thématique.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Inde partage les préoccupations que suscitent leurs transferts illicites, notamment d'armes légères et de petit calibre, à des terroristes et à des acteurs non étatiques, qui constituent une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. L'Inde demeure attachée à la Convention sur certaines armes classiques et aux protocoles y annexés, ainsi qu'aux principes humanitaires que ces instruments consacrent. L'adoption par consensus des rapports des sessions de 2017 et 2018 du groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, présidé par l'Inde, a constitué une réussite collective dans ce cadre.

L'Inde prend aujourd'hui une part active aux efforts visant à renforcer le désarmement mondial et l'ordre de non-prolifération. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que, depuis cette année, l'Inde s'est dotée d'un programme d'association annuel sur le désarmement et la sécurité internationale. Le premier programme de ce type s'est déroulé avec succès à New Delhi en présence de 27 États membres de la Conférence du désarmement. Ce programme, qui a été lancé conjointement par le Ministre indien des affaires étrangères et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement à New Delhi le 14 janvier 2019, a porté sur l'ensemble des questions essentielles de désarmement et de sécurité internationale. Nous avons reçu d'excellents échos au sujet de ce programme et nous nous réjouissons à la perspective de l'étendre à d'autres États membres.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Inde en faveur du multilatéralisme et des institutions qu'il sous-tend. La Conférence du désarmement occupe une place importante dans ce cadre et ma délégation vous assure, Monsieur le Président, de son plein appui et de sa coopération dans les efforts que vous déploierez pour diriger cet auguste organe, dont nous célébrons le quarantième anniversaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sharma de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong Choi (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, certains orateurs ont évoqué la dénucléarisation de la péninsule coréenne dans leur déclaration. À les entendre, j'ai l'impression qu'ils essaient de faire porter la responsabilité de l'absence de progrès sur la République populaire démocratique de Corée et de lui imposer des exigences unilatérales. Permettez-moi de réaffirmer la

position de la République populaire démocratique de Corée sur cette question. La République populaire démocratique de Corée maintient sa position ferme quant à l'établissement de relations bilatérales renouvelées avec les États-Unis, comme cela a été précisé dans la déclaration conjointe du 12 juin de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, et quant à l'instauration d'un régime de paix durable et viable et à la progression vers la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

La déclaration conjointe met l'accent sur les engagements des deux parties aux accords et ne porte pas sur une seule action unilatérale. L'imposition d'une action unilatérale par une partie dans le but d'exercer des pressions alors même que nous tiendrons prochainement notre deuxième sommet n'est pas judicieuse ; cela n'est pas acceptable. Je tiens également à préciser que les sanctions ne sont pas compatibles avec le dialogue relatif à une coopération mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra demain, mardi 26 février 2019, à 10 heures. Nous y entendrons les allocutions de hauts dignitaires de la Slovaquie, de la République islamique d'Iran, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Estonie, de la Lettonie et des Pays-Bas.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 10.